



## ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS MORGET

Extrait de la séance du Conseil Intercommunal du 25 septembre 2019

*Le Conseil Intercommunal du SDIS Le Morget a pris les décisions suivantes :*

### 1. Préavis No 11/2016-2021 sur les vacances du CODIR budget 2019

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

*décide :*

- ◆ d'ajourner la décision et de renvoyer le préavis en commission.

### 2. Préavis No 12/2016-2021 sur le règlement interne 2020

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

*décide :*

- ◆ d'approuver le règlement interne 2020 du SDIS Morget tel que présenté.

### 2. Préavis No 13/2016-2021 sur le budget 2020

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

*décide :*

- ◆ d'approuver le budget 2020 du SDIS Morget tel que présenté.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Morges, dans les 10 jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivantes de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Pour le Conseil intercommunal

**Le président**  
Luc Vidoudez

**La secrétaire**  
Isabelle Cappellaro